

VIVRE ET TRAVAILLER EN **TURQUIE**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Table des matières

A propos de ce dossier	3
Vue d'ensemble.....	4
Formalités d'entrée et visas	5
Séjour touristique.....	5
Exercice d'une activité lucrative	5
Activité lucrative indépendante	5
Détachement temporaire et prestation de services.....	5
Stagiaires	5
Personnes sans activité lucrative	6
Importation et douane	6
Vaccinations et santé	8
Annonce et séjour.....	9
Travail	10
Marché du travail	10
Conditions de travail	10
Recherche d'emploi et candidature.....	11
Diplômes et certificats	11
Prévoyance et assurance.....	12
Système d'assurances sociales	12
Prévoyance vieillesse.....	12
Assurance maladie et accident	12
Accidents professionnels et invalidité	13
Assurance chômage.....	13
AVS/AI suisse	13
Aide sociale et prévoyance	14
Impôts	15
Regroupement familial, mariages et partenariats	16
Ecoles et éducation.....	17
Salaires et coût de la vie.....	18
Logement et transports.....	19
Culture et communication	21
Sécurité	21
Suisses et Suissesses.....	22
Contact.....	24

A propos de ce dossier

Objet

Le présent guide s'adresse aux personnes qui veulent quitter la Suisse pour s'établir durablement à l'étranger et y exercer une activité lucrative. Les informations qu'il contient reposent sur les dispositions légales et les instructions des autorités applicables aux ressortissants suisses.

Remarques

La présente publication et le contenu des pages Internet du DFAE ont un caractère purement informatif. Bien qu'ayant rédigé ce guide avec soin et contrôlé les sources indiquées, le DFAE ne peut en aucun cas garantir l'exactitude, la fiabilité et l'intégralité de ces informations. Nous déclinons par ailleurs toute responsabilité quant au contenu et aux prestations mentionnées. Qu'il s'agisse des publications sur papier ou des dossiers électroniques, nos brochures ne

constituent ni une offre ni une obligation et ne sauraient remplacer des conseils individualisés. Nos publications et nos pages Internet contiennent des « liens externes » sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, raison pour laquelle nous nous déchargeons de toute responsabilité. Le contenu et l'exactitude des informations sur ces sites reviennent à ceux qui les mettent en ligne. Les prestations d'Emigration Suisse se fondent sur l'art. 51 de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Glossaire

Pour une définition des termes et des abréviations ainsi que pour obtenir les coordonnées complètes des organes cités, veuillez consulter le glossaire « Emigration Suisse ».

Editeur

Département fédéral des affaires étrangères
Direction consulaire
Emigration Suisse
Bundesgasse 32, CH-3003 Berne

Les brochures paraissent en allemand, français et italien et ne sont disponibles qu'en format PDF sous swissemigration.ch

Berne, 20.01.2015

Loi sur les Suisses de l'étranger



La loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr) est entrée en vigueur le 1er novembre 2015. Cette brochure a été modifiée en conséquence.

Document: AS_Türkei_fr_V3.docx

Vue d'ensemble

Drapeau



Nom officiel du pays

République de Turquie
(Türkiye Cumhuriyeti)

Superficie 783'562 km²

Langue nationale

Turc

Nombre d'habitants

76,668 millions (2013)

Capitale

Ankara

Régime politique

République parlementaire

Chef de l'Etat

Recep Tayyip Erdogan

Chef du gouvernement

Ahmet Davutoglu

PIB par habitant

10 782 USD (déc. 2013)

Importations suisses

1192 millions CHF (2013)

Exportations suisses

1992 millions CHF (2013)

Nombre de ressortissant(e)s suisses au 31.08.2014:

3'691

Accords bilatéraux

- ✓ [Banque de données des traités internationaux](#)

Administration et droit

La Turquie se compose de 7 régions administratives, divisées en 81 provinces. Le gouverneur de chaque province est le représentant du gouvernement central.

Géographie

97% du territoire turc se situe en Asie, 3% en Europe. A l'ouest,

le pays est délimité par la mer Egée et la Grèce, au nord par la Bulgarie et la mer Noire, à l'est par la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et l'Iran, et au sud par l'Irak, la Syrie et la mer Méditerranée. Ses côtes s'étendent sur 7'200 km.

Climat

Le haut plateau anatolien connaît généralement un climat continental, à savoir des étés chauds et secs et des hivers froids, avec des chutes de neige fréquentes et abondantes. Les côtes sont sous l'influence d'un climat marin.

Météo

- ✓ [Service météorologique turc](#)

Décalage horaire +2 h (UTC)

- ✓ [Carte des fuseaux horaires](#)



EDA Geodienste
Credits: Collins Bartholomew Ltd., Natural Earth
Copyright: © Collins Bartholomew Ltd. (2013)
Country Borders do not necessarily reflect the FDFA's official position.

Formalités d'entrée et visas

Pour des informations détaillées sur les exigences en matière de passeport et les formalités d'entrée, prière de vous adresser à la représentation diplomatique ou consulaire turque compétente (ambassade ou consulat).

Avant d'entreprendre votre voyage en Turquie, nous vous recommandons de consulter les Conseils aux voyageurs, régulièrement mis à jour par le DFAE, et d'enregistrer vos voyages en ligne sur Itineris. Le DFAE peut ainsi vous localiser plus facilement en cas de crise.

WWW

- ✓ [Représentations turques en Suisse](#)
- ✓ [Ministry of Foreign Affairs - Visa Information for Foreigners](#)
- ✓ [DFAE Conseils aux voyageurs - Turquie](#)
- ✓ [DFAE Recommandations avant le départ](#)
- ✓ [DFAE Itineris](#)
- ✓ [DFAE Recommandations pour le séjour](#)

Séjour touristique

La Turquie n'exige aucun visa touristique pour les ressortissants suisses dont le séjour n'excède pas 90 jours. Pour entrer dans le pays, il faut être muni d'une carte d'identité ou d'un passeport suisse valide pour la durée du séjour.

Pour les séjours supérieurs à trois mois, il faut déposer, avant l'entrée dans le pays, une demande de visa auprès de la représentation turque compétente (ambassade ou consulat). Les voyageurs séjournant plus de trois mois en Turquie sans autorisation de séjour doivent s'acquitter d'une amende à la sortie du pays.

Exercice d'une activité lucrative

Les étrangers qui se rendent en Turquie pour y travailler doivent être munis d'un passeport valide, d'une autorisation de séjour et de travail, qu'il y a lieu de demander auprès de la représentation turque compétente (ambassade ou consulat) avant l'entrée dans le pays, ainsi que

d'une lettre de l'employeur confirmant la prise d'emploi. La durée de validité du permis de travail dépend de l'activité exercée et peut courir de trois mois à une année.

Il faut s'annoncer au poste de police local dans un délai de 30 jours après l'arrivée en Turquie afin d'obtenir l'autorisation de séjour requise.

Une liste des documents nécessaires à l'obtention d'un permis de travail est disponible sur le site web du Ministère turc du travail et de la sécurité sociale (Çalışma Genel Müdürlüğü / Ministry of Labour and Social Security, MLSS).

WWW

- ✓ [Ministère turc du travail et de la sécurité sociale \(anglais\)](#)

Activité lucrative indépendante

Les étrangers désireux d'exercer une activité lucrative indépendante en Turquie doivent requérir une autorisation correspondante auprès du Ministère du travail et de la sécurité sociale. Cette autorisation est délivrée pour autant que le demandeur soit domicilié légalement et sans interruption en Turquie depuis au moins 5 ans et que l'activité lucrative soit bénéfique à l'emploi et à la croissance économique.

WWW

- ✓ [Ministère du travail et de la sécurité sociale: permis de travail en tant qu'indépendant \(anglais\)](#)

Détachement temporaire et prestation de services

Voir la rubrique « [Exercice d'une activité lucrative](#) ».

Stagiaires

La Suisse a passé des accords de stagiaires avec divers Etats pour permettre à de jeunes actifs de parfaire leurs connaissances professionnelles et linguistiques à l'étranger. Ces accords facilitent la délivrance d'un permis de travail pour une durée maximale de 18 mois.

Un tel accord n'existe pas avec la Turquie à l'heure actuelle. Le site web du Secretariat d'Etat aux migrations (SEM) contient davantage d'informations sur le thème des stages professionnels à l'étranger et sur les accords conclus par la Suisse.

WWW

- ✓ [Stage professionnel à l'étranger \(SEM\)](#)

Personnes sans activité lucrative Séjours linguistiques et études

Pour étudier en Turquie, il faut obtenir un visa ou une autorisation de séjour, qui doit être demandée avant le départ auprès de la représentation turque compétente (ambassade ou consulat). Les étudiants internationaux ne sont pas autorisés à travailler durant leur séjour d'études en Turquie.

WWW

- ✓ [International Relations Unit - International Student](#)
- ✓ [Représentation turque en Suisse](#)

Importation et douane

Importation

L'importation d'objets usuels destinés à l'usage personnel (parmi lesquels figurent au choix max. 600 cigarettes, 100 cigares, 250 g de tabac et 1 l d'alcool de plus de 22% et 2 l d'alcool de moins de 22%) est exempte de droits de douane. Les objets de valeur doivent être déclarés lors de l'importation pour éviter tout problème ultérieur. Les sites web ci-après fournissent des informations générales. Les informations figurant sur les sites web des autorités étrangères ne sont souvent pas traduites ou de manière non exhaustive. Pour des informations détaillées, nous vous recommandons de vous adresser à la représentation turque en Suisse.

WWW

- ✓ [Ministère des douanes et du commerce](#)
- ✓ [Représentations turques en Suisse](#)

Retraite

Les retraités qui prévoient de passer leur retraite en Turquie doivent demander un visa, ou une autorisation de séjour, auprès de la représentation turque (ambassade ou consulat). Fondamentalement, la personne doit attester qu'elle est au bénéfice d'une assurance-maladie et qu'elle dispose des moyens financiers suffisants (p. ex. attestation de rente, compte d'épargne avec un avoir minimum) pour son séjour. Veuillez vous adresser à l'ambassade de Turquie pour savoir quels sont les documents nécessaires dans votre cas.

Déménagement

L'importation et l'exportation d'effets personnels ne sont soumises à aucune contrainte. Les effets de déménagement importés dans un délai de deux mois avant ou de six mois après l'entrée dans le pays sont exempts de droits de douane, mais les autorités douanières exigent certaines garanties.

Pour pouvoir réexporter des pierres précieuses, des métaux précieux et des objets de valeur, ils doivent avoir été déclarés lors de l'importation et être inscrits dans le passeport. Les bijoux achetés en Turquie peuvent être exportés jusqu'à concurrence de USD 15'000.-.

Véhicules à moteur

L'importation temporaire d'un véhicule à moteur immatriculé en Suisse est possible pour une durée maximale de 6 mois par an. L'importation est limitée à un véhicule à moteur par personne. Il convient de remplir le formulaire « Vehicle Entry-Exit Form » et de le conserver jusqu'à la sortie du pays.

Un carnet de passages en douane (CPD) n'est pas requis pour l'importation temporaire d'un véhicule à moteur ou d'une remorque.

Tout véhicule à moteur (y c. les motocycles) est soumis à l'obligation d'assurance responsabilité civile. Il est impératif de vérifier la durée de validité de votre police d'assurance pour la Turquie. La carte internationale d'assurance automobile (carte verte), qui atteste d'une couverture d'assurance suffisante pour le pays de destination concerné, est obligatoire. Elle doit être demandée à la compagnie d'assurance responsabilité civile.

Animaux domestiques

Les documents ci-après sont requis pour importer des animaux domestiques : certificat attestant l'origine de l'animal (certificat d'origine), attestation de l'état de santé actuel de l'animal (certificat de santé vétérinaire) et un certificat de vaccination antirabique, établis 15 jours avant le début du voyage.

Lors de l'importation, il faut présenter un certificat de vaccination et de santé. Il est recommandé d'utiliser le formulaire international jaune. Le certificat doit être traduit en turc et authentifié par une représentation turque à l'étranger.

Il est recommandé de s'enquérir des dispositions actuelles en matière de vaccination auprès de la représentation turque en Suisse.

WWW

- ✓ [Turquie – représentations en Suisse](#)
- ✓ [Ministry of Food, Agriculture and Livestock \(TARIM\)](#)

Armes

L'importation de tout type d'armes est soumise à autorisation. Prière de contacter l'ambassade de Turquie pour tout renseignement en la matière.

Devises

L'importation de toutes les devises n'est soumise à aucune restriction (une déclaration est recommandée et obligatoire pour tout montant supérieur à USD 5'000.-). Un récépissé de change est requis pour la réexportation. Les voyageurs peuvent exporter de Turquie des livres turques (TRY) jusqu'à contre-valeur de USD 5'000.-. Il est recommandé de s'enquérir au préalable des dispositions relatives aux devises auprès de l'ambassade de Turquie.

WWW

- ✓ [Turquie – représentations en Suisse](#)

Vaccinations et santé

Vaccinations

Il n'existe aucune vaccination obligatoire pour les personnes en provenance de Suisse. Outre les vaccinations de base, il est recommandé de se vacciner préventivement contre la rage ainsi que l'hépatite A et B. Il existe un risque infime de paludisme dans le sud-est de l'Anatolie, ainsi que dans les plaines de Cukurova et Amikova.

Les recommandations de vaccination et les informations les plus récentes relatives aux maladies infectieuses sont disponibles sur le site de Safetravel. Discutez-en par ailleurs avec votre médecin traitant.

Santé

En Turquie, les soins médicaux sont assurés par le système de santé public (avec des hôpitaux publics et des services d'ambulance locaux gérés par l'organisme d'assurance sociale) et par des hôpitaux et cabinets médicaux privés.

Dans les grandes villes, il existe des hôpitaux et cliniques publics et privés équipés selon les derniers standards techniques, avec une offre de bons médecins et dentistes. Une proportion toujours plus importante du personnel médical parle des langues étrangères (anglais, allemand).

Médicaments : les notices d'emballage des produits sous licence turque sont uniquement en turc. Il est recommandé aux personnes tributaires de certains médicaments de les emmener avec elles ou de se faire établir une liste des substances qu'ils contiennent.

L'approvisionnement en médicaments de base est assuré.

Attention : De nombreux pays appliquent des prescriptions particulières pour l'importation de médicaments psychotropes (p. ex. méthadone) et de substances destinées à soigner des malades psychiques. Le cas échéant, renseignez-vous directement avant votre départ auprès de la représentation étrangère compétente (ambassade ou consulat) et consultez les Conseils aux voyageurs du DFAE, qui contiennent des informations à ce propos ainsi que sur la médecine des voyages.

WWW

- ✓ [Recommandations de vaccination Safetravel.ch](#)
- ✓ [DFAE Informations sur les pays et pour les voyageurs](#)
- ✓ [OMS dossier-pays sur la Turquie](#)

Annonce et séjour

Suivez absolument les prescriptions d'annonce de votre pays d'accueil. Dans le cas contraire, attendez-vous à des conséquences de la part des autorités locales.

Autorités locales

Il faut s'annoncer au poste de police local dans un délai de 30 jours après l'arrivée en Turquie afin d'obtenir l'autorisation de séjour requise.

L'enregistrement à la police des étrangers en tant qu'étudiant se fait sur rendez-vous. Ne tardez pas à prendre rendez-vous (temps d'attente pour l'obtention d'une date). Il est recommandé aux étudiants Erasmus à Istanbul de s'adresser en sus au bureau de coordination Erasmus de l'université.

Voici le lien vers un site d'information pour l'obtention d'un rendez-vous pour tous les types d'autorisation de séjour.

WWW

- ✓ [Procédure de rendez-vous en ligne](#)

Annonce auprès de la représentation suisse

Vos obligations

Les ressortissants suisses qui s'établissent à l'étranger doivent s'annoncer auprès de la représentation suisse compétente (ambassade ou consulat). Ils disposent à cet effet d'un délai de 90 jours à partir de l'annonce de départ auprès de la dernière commune suisse de domicile. Pour leur enregistrement en tant que Suisses de l'étranger, ils doivent présenter leur passeport (ou carte d'identité), leur attestation de départ et, s'ils le possèdent, leur acte d'origine.

Vos droits

Gratuite, l'annonce facilite les contacts en cas d'urgence, allège les formalités (pour l'émission de documents d'identité en vue de procédures d'état civil p. ex.) et consolide le lien avec la Suisse. Les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent gratuitement la «Revue Suisse», magazine qui leur est dédié, et peuvent, sur demande, participer aux votations et aux élections en Suisse.

Plus d'informations

Davantage d'informations sur l'obligation d'annonce et sur le service militaire sont publiées dans le guide pratique «Emigration».

WWW

- ✓ Toutes les prestations consulaires sont fournies par le consulat général de Suisse à Istanbul :
www.eda.admin.ch/istanbul
- ✓ [Représentations suisses en Turquie](#)
- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger - OSE / Swisscommunity.org](#)

Travail

Marché du travail

Malgré le taux de chômage élevé, il existe un besoin de main-d'œuvre qualifiée. Les demandes de permis de travail émanant de conjoints de ressortissants turcs bénéficient d'un traitement facilité. Les étrangers peuvent obtenir un permis de travail (cf. site web du Ministère du travail et de la sécurité sociale > Type of work permits > Exceptions).

Le marché du travail turc offre des opportunités aux jeunes professionnels dans des métiers et des secteurs comme le tourisme, la traduction et l'interprétariat, la santé, la technique et la programmation (électronique, informatique, automatisation), l'industrie automobile et le textile.

WWW

✓ [Ministère turc du travail et de la sécurité sociale \(en\)](#)

Conditions de travail

Droit du travail

En Turquie, les rapports de travail sont régis par le droit du travail turc et les lois syndicales. Le droit du travail est réglé dans la loi n° 1475 et la loi de réforme n° 4857.

Le temps de travail hebdomadaire s'élève en principe à 45 heures.

L'administration, les banques et la plupart des entreprises industrielles fonctionnent sur une semaine de 5 jours ouvrés, le samedi et le dimanche étant des jours de congé. L'administration travaille toute l'année de 8h30 à 12h00, et de 13h00 à 17h30, ce qui équivaut à une semaine de 40 heures. Dans certaines branches du secteur privé, le temps de travail est un peu plus long. Il existe environ 15 jours fériés officiels par an (ceux qui coïncident avec un samedi ou un dimanche ne sont pas compensés).

WWW

✓ [Investir en Turquie](#)

Contrats de travail

Le droit du travail turc est inscrit dans la loi sur le travail n° 4857, qui règle les contrats de travail et contient diverses réglementations, sur les contrats de travail à durée déterminée, la maternité, etc. Cette loi est complétée par une série d'ordonnances, p. ex. sur les heures supplémentaires.

Il est déconseillé d'entrer dans le pays sans contrat de travail écrit. Ce contrat doit contenir les éléments suivants :

- durée du contrat et délai de résiliation ;
- nature du travail : droits et devoirs du travailleur ;
- salaire net indexé au coût de la vie (c.-à-d. que si une augmentation de salaire entraîne l'application d'un barème fiscal plus élevé, l'augmentation doit être suffisamment élevée pour soit compenser soit le renchérissement, soit atteindre l'augmentation réelle convenue) ;
- le cas échéant, la détermination de la part du salaire versée en devise étrangère ainsi que le type de transfert et de versement ; le montant en devise étrangère doit être déterminant, c.-à-d. que les variations du taux de change ne devraient nullement influencer sur le salaire ;
- part du salaire versée en livre turque : adaptation du salaire à l'indice du coût de la vie (selon l'indice statistique officiel : TC Basbakanlik Devlet Istatistik Enstitüsü, Institut turc de la statistique) ;
- paiement du voyage aller et retour (avion, bateau ou véhicule privé), même si le contrat a été résilié de manière anticipée sans qu'il y ait faute de la part du travailleur ;
- vacances annuelles payées (en cas de longs rapports de travail : vacances en Europe avec voyage aller et retour payé) ;

- hébergement : en cas de rapports de travail de courte durée et de prise d'emploi loin des grandes villes, l'employeur devrait s'engager à mettre à disposition un logement approprié.

Permis de travail

En Turquie, la délivrance de permis de travail à des étrangers est restrictive. La réglementation en la matière figure dans la loi n° 4817. Voir aussi la rubrique « [Formalités d'entrée et visas](#) » > « [Exercice d'une activité lucrative](#) ».

WWW

- ✓ [Ministry of Labour and Social Security; Department of Work Permit for Foreigners, Types of Work Permits \(en\)](#)
- ✓ [Permis de travail en Turquie](#)

Chambres de commerce

WWW

- ✓ [Chambre de commerce suisse en Turquie \(en\)](#)
- ✓ [Adresses importantes en Turquie > site de la Chambre de commerce](#)
- ✓ [Investir en Turquie](#)

Recherche d'emploi et candidature

Une condition fondamentale à la recherche et à la prise d'emploi en Turquie est une connaissance suffisante de la langue turque.

Agences de placement privées

Il existe de nombreux sites de recherche d'emploi privés en Turquie, mais ils sont pour l'essentiel en turc. Il est aussi possible de trouver des postes vacants via des portails d'emploi en Suisse. Nombre de grandes entreprises publient les postes vacants sur leur site web.

Candidature

Il n'existe aucune différence fondamentale avec la Suisse. Une lettre de motivation (max. 2 pages) et un CV sont demandés. Il peut être avantageux de présenter des dossiers de candidature bilingues (dans sa langue maternelle et en turc). En Turquie, les lettres de postulation débutent idéalement avec une phrase indiquant « sur recommandation de Monsieur ou de Madame XY ». Il peut être avisé d'indiquer le motif à l'origine du changement de pays. Le dossier de candidature doit contenir tous les documents relatifs à la formation et à l'expérience professionnelle, ainsi que les diplômes d'études et les certificats de travail. Ces documents doivent être traduits en turc.

WWW

- ✓ [Service public turc pour l'emploi](#)

Liste d'entreprises

Il est recommandé de prendre contact avec la Chambre de commerce. Il est possible d'obtenir une liste des entreprises actives en Turquie auprès des chambres de commerce et d'industrie turques.

Diplômes et certificats

Le site web enic-naric.net contient des informations sur la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles. Y figurent aussi les adresses des centres d'information nationaux. Les questions relatives à ce thème peuvent être adressées au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

WWW

- ✓ [Enic-naric.net > Turquie](#)
- ✓ [SEFRI](#)

Prévoyance et assurance

Système d'assurances sociales

La Suisse et la Turquie ont conclu une convention de sécurité sociale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1972, laquelle est complétée par un accord complémentaire, entré en force le 1^{er} juin 1981.

Cette convention règle la situation des ressortissants des deux Etats au regard des législations suisses et turques et leur égalité en termes de droits et d'obligations. Des renseignements sur cette convention peuvent être obtenus en première ligne auprès des assureurs compétents (caisses de compensation AVS, compagnies d'assurance-accidents, etc.). Vous trouverez des informations y relatives sur le site web de l'Office fédéral des assurances sociales FAS.

Le système d'assurances sociales turc a été réformé en 2007. L'instance centrale responsable est l'Institution de sécurité sociale (*Sosyal Güvenlik Kurumu, SGK*). Les employeurs et les employés sont tenus de verser des cotisations sociales à une caisse unique qui couvre la maladie, la maternité, la vieillesse, l'invalidité, le décès, les accidents du travail et les malades professionnelles.

WWW

- ✓ [Turquie - Institution de sécurité sociale \(SGK\)](#)

Remarque : Sont exemptés de l'obligation de s'assurer en Turquie les collaborateurs détachés de Suisse pour une période déterminée (24 mois), les employés de sociétés de transport internationales ainsi que le personnel diplomatique et consulaire.

Les étrangers travaillant en Turquie doivent s'affilier à l'assurance-maladie, accidents, vieillesse, survivants et invalidité de l'Etat. Selon la convention de sécurité sociale convenue entre la Suisse et la Turquie, les ressortissants suisses sont seulement soumis à cette assurance sur demande. Les ressortissants suisses qui travaillent pour une entreprise suisse (détachés) pour

une durée inférieure à 24 mois restent assurés par le système d'assurances sociales suisse et en sont exemptés en Turquie.

WWW

- ✓ [Convention de sécurité sociale](#)
- ✓ [Modalités d'application de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Turquie](#)
- ✓ [Office fédéral des assurances sociales \(FAS\)](#)
- ✓ [Caisse suisse de compensation](#)

Prévoyance vieillesse

La prime totale d'assurance-maladie, vieillesse, d'invalidité et de survivants s'élève à 37,5 % du salaire brut, dont 22,5% sont à la charge de l'employeur et 15% à la charge de l'employé.

L'âge de la retraite pour les hommes et les femmes est fixé à 65 ans.

WWW

- ✓ [Turquie - Institution de sécurité sociale \(SGK\)](#)

Assurance maladie et accident

Voir aussi «[système d'assurances sociales](#)».

Assurance maladie et accident publique

La Turquie a instauré une assurance-maladie obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Les étrangers non affiliés à une assurance sociale qui séjournent en Turquie plus d'un an et qui ne sont pas assurés contre la maladie dans leur pays d'origine sont tenus de s'assurer auprès de l'Institution de sécurité sociale turque (SGK). Le taux de prime pour les étrangers s'élève à 12% du double du salaire minimum (état en février 2014). Pour s'inscrire à la SGK, les étrangers doivent en principe fournir l'autorisation de séjour et une attestation de leur situation en matière d'assurance sociale de leur pays d'origine, ainsi qu'une traduction officielle authentifiée par un notaire reconnu.

WWW

- ✓ [Turquie - Institution de sécurité sociale \(SGK\)](#)

Assurance maladie privée

Renseignez-vous suffisamment tôt auprès de votre caisse-maladie suisse sur les prestations prises en charge à l'étranger. Il est conseillé de conclure une assurance-maladie privée en Turquie. Les employés doivent s'assurer que leur employeur prend en charge les frais d'hospitalisation.

Accidents professionnels et invalidité

L'assurance couvrant les accidents professionnels et les maladies liées au travail est prise en charge par l'employeur. Concernant l'invalidité, référez-vous aussi aux chapitres consacrés au «[système d'assurances sociales](#)» et à la «[prévoyance vieillesse](#)».

Assurance chômage

Informations sur les conditions de l'assurance chômeurs turque peuvent être consultées sur le site Web des autorités turques (ISKUR).

WWW

- ✓ [ISKUR - Informations concernant l'assurance-chômage \(anglais\)](#)

AVS/AI suisse

Versement des rentes ordinaires

Les rentes AVS et AI ordinaires (à exception de la rente AI d'un quart) peuvent être versées à n'importe quel lieu de domicile. Elles sont versées directement par la CSC, en principe dans la monnaie du pays de domicile. L'ayant droit peut aussi se faire verser sa rente en Suisse sur un compte postal ou bancaire personnel. Attention: les allocations pour impotent et les prestations complémentaires sont versées uniquement aux personnes domiciliées en Suisse.

AVS/AI facultative

Les Suisses qui résident hors de l'UE ou de l'AELE peuvent s'affilier à l'AVS/AI facultative à la condition qu'ils y aient été assurés pendant au moins les cinq années (consécutives) précédant la date de leur départ. L'affiliation à l'AVS/AI facultative ne les dispense pas d'une éventuelle obligation d'assurance dans le pays où ils résident ou exercent une activité professionnelle. Le taux de cotisation s'élève à 9,8 % sur le revenu de l'activité lucrative, avec une cotisation annuelle minimale de CHF 914.00. L'AVS/AI facultative permet avant tout aux personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui, partant, ne peuvent souvent pas intégrer le système de sécurité sociale du pays étranger, de s'assurer contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Dispositions particulières

Employé d'une entreprise suisse

Les salariés résidant à l'étranger qui travaillent pour une société dont le siège est en Suisse, ainsi que le conjoint n'exerçant pas d'activité rémunérée qui les accompagne, font l'objet de dispositions particulières.

Etudiants

Les étudiants qui quittent leur domicile en Suisse pour suivre une formation à l'étranger peuvent continuer à cotiser à l'assurance AVS/AI sous certaines conditions.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, prière de vous adresser à la Centrale de compensation, à Genève:

WWW

- ✓ [Caisse Suisse de compensation CSC à Genève](#)

Bénéficiaires d'une rente AVS(1^{er} pilier) et d'une caisse de pension (2^{ème} pilier)

Il y a lieu d'informer dès que possible la caisse de compensation et la caisse de pension en cas de changement de domicile, pour éviter tout retard de versement de la rente. Les caisses de pensions tiennent souvent à ce que l'argent soit versé sur un compte en Suisse. Quel que soit le pays de résidence du bénéficiaire, la rente AVS peut y être versée dans la devise du pays ou dans une autre monnaie convertible, mais pas en francs suisses. Chaque année, la Caisse suisse de compensation (SCS) envoie à tous les bénéficiaires de prestations un formulaire « certificat de vie et d'état civil ». Afin que la rente puisse être versée sans interruption, ce formulaire doit être rempli, dûment certifié par l'autorité locale compétente et retourné dans les 90 jours.

Imposition des rentes versées par les caisses de pension

La Suisse prélève en général un impôt à la source sur les rentes versées par les caisses de pension lorsque leur bénéficiaire réside à l'étranger. Certaines conventions de double imposition prévoient la suppression de l'impôt à la source ou la possibilité, pour le bénéficiaire, de se le faire rembourser dans son pays de résidence (voir chapitre «Impôts»).

Aide sociale et prévoyance

Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE)

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) accorde, sous condition, des prestations d'aide sociale aux Suisses de l'étranger. Lorsqu'une personne se trouve dans une situation de détresse, elle doit dans un premier temps mobiliser ses propres forces et ressources pour surmonter ses difficultés. Si elle ne parvient pas à améliorer sa situation, elle doit s'adresser à des parents ou à des amis pour voir dans quelle mesure ils pourraient lui venir en aide. Elle doit aussi se renseigner sur les aides ou prestations qu'elle pourrait obtenir de l'Etat de résidence.

Ce n'est qu'en dernier ressort qu'elle peut se tourner vers la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE).

Qu'est-ce qu'un Suisse de l'étranger ?

Les Suisses de l'étranger sont des ressortissants suisses qui n'ont pas de domicile en Suisse et qui sont inscrits au registre des Suisses de l'étranger. Cette définition et les aides mentionnées ci-dessous découlent de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Bases légales

La section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE) apporte un soutien aux personnes qui se trouvent dans une situation de détresse et ont besoin d'un appui financier à court terme. Elle n'accorde en principe pas de soutien sur le long terme. Elle estime que les personnes intégrées dans le pays de résidence ont de bonnes chances de retrouver rapidement leur autonomie financière. Lors de l'évaluation générale de la situation, les liens familiaux et le cercle de relations dans l'Etat de résidence ainsi que la pertinence et la possibilité d'un retour en Suisse sont examinés. Si une personne remplit les conditions énoncées ci-dessus (cf. aussi le formulaire « Droits et obligations ») et ne peut pas subvenir à ses besoins par ses propres moyens ou encore grâce à une aide de source privée ou de l'Etat de résidence, elle peut présenter une demande d'aide financière à la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE), par l'intermédiaire de la représentation suisse auprès de laquelle elle est inscrite.

Processus

L'ASE vient en aide aux Suisses de l'étranger se trouvant dans le besoin. Après avoir examiné les dossiers transmis par le biais des représentations suisses compétentes et procédé aux vérifications d'usage, elle décide de l'octroi ou du refus du montant, du type et de la durée de l'assistance qui sera accordée. Selon les cas, l'ASE octroie une aide financière sur place ou prend en charge les frais de retour en Suisse. Dans ce dernier cas, l'ASE met en place, si nécessaire, une aide initiale en Suisse en collaboration avec les autorités cantonales.

Double nationaux

Des règles particulières s'appliquent aux personnes possédant une autre nationalité. Bien qu'ils puissent déposer une demande, les doubles nationaux ne recevront en général aucun soutien si leur nationalité étrangère est prépondérante. Les critères d'évaluation à cet égard sont les liens qu'ils entretiennent avec la Suisse ainsi que les circonstances qui les ont conduits à acquérir la nationalité d'un autre pays.

Remboursement des prestations

Les prestations d'aide sociale doivent être remboursées à condition que le remboursement exigé soit raisonnable et que le bénéficiaire ait les moyens de subvenir convenablement à ses besoins. (Cf. le formulaire «Droits et obligations»)

WWW

- ✓ [Aide sociale aux Suisses de l'étranger](#)
- ✓ [Formulaires de demande «Aide sociale aux Suisses de l'étranger»](#)

Impôts

Impôts directs et indirects

Les personnes physiques résidentes en Turquie sont assujetties à l'impôt sur le revenu de manière illimitée. Est considérée comme résident toute personne dont le domicile se trouve en Turquie ou qui y séjourne pour une durée supérieure à 183 jours sur une période de 12 mois pour exercer une activité lucrative (à l'exclusion des voyages d'affaires ou des travaux de montage). Les personnes morales non résidentes dans le pays sont assujetties à un impôt sur le

revenu qui se limite aux revenus réalisés en Turquie. Le taux d'imposition varie entre 15% et 35%.

WWW

- ✓ [Administration fiscale ; système fiscal turc \(anglais, allemand\)](#)

Double imposition

La Suisse et la Turquie ont signé une convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu le 18 juin 2010 (entrée en vigueur le 08 février 2012), dont les dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2013. Des renseignements en la matière peuvent être obtenus auprès du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) à Berne.

WWW

- ✓ [SFI - communiqué sur la Convention de double imposition Suisse - Turquie](#)
- ✓ [Convention de double imposition - texte de la convention](#)

Regroupement familial, mariages et partenariats

Mariages

Un mariage civil conclu à l'étranger est reconnu en Suisse et doit être annoncé auprès des autorités suisses d'état civil.

Les ressortissants suisses doivent annoncer leur mariage conclu en Turquie auprès du consulat général de Suisse à Istanbul, qui traduit et authentifie les documents avant de les transmettre sans frais en Suisse. L'annonce peut aussi exceptionnellement être faite auprès de l'autorité de surveillance cantonale de l'état civil qui, le cas échéant, envoie les documents à la représentation suisse à l'étranger compétente aux fins de traduction et d'authentification (contre émoulement).

Il est recommandé de se renseigner avant le mariage auprès du consulat général de Suisse à Istanbul des formalités à respecter pour que le

mariage puisse être reconnu en Suisse et inscrit au registre de l'état civil dans les meilleurs délais. Les mémentos sur le mariage rédigés par l'Office fédéral de l'état civil contiennent des informations plus détaillées.

WWW

- ✓ [Mémento de l'Office fédéral de l'état civil sur le mariage](#)
- ✓ [Consulat général de Suisse > Informations sur l'état civil](#)

Partenariats

Les partenariats entre personnes du même sexe ne sont pas reconnus par l'Etat. En dehors des grandes villes et des centres touristiques, il faut s'attendre à des réactions de rejet et de discrimination.

Ecoles et éducation

Systeme scolaire

En Turquie, l'âge de la scolarité obligatoire est fixé à six ans. L'instruction de base, qui dure 12 ans, est obligatoire et gratuite dans les écoles publiques. Dans les écoles publiques, les enfants portent en partie un uniforme. Outre les écoles publiques, il existe en Turquie différentes écoles privées payantes.

Après l'école obligatoire, il est possible de suivre directement une formation professionnelle ou le gymnase, pour accéder à l'université ou à une haute école spécialisée.

En dépit d'importants efforts consentis, la Turquie compte encore un grand nombre d'analphabètes, surtout dans les régions rurales. L'école obligatoire publique est rarement une option pour les enfants étrangers, pour des raisons linguistiques.

Ecoles internationales

- Ecoles allemandes à Ankara et Istanbul, de l'école enfantine jusqu'à la maturité (à Ankara jusqu'à la 10^e année incluse). Les classes enfantines sont souvent surchargées.
- Ecole autrichienne à Istanbul (St. Georgs-Kolleg). Ecole obligatoire, école de commerce, lycée jusqu'au baccalauréat.
- Ecoles françaises à Ankara, Istanbul et Izmir (de la maternelle jusqu'au baccalauréat à Ankara et Istanbul ; de la maternelle jusqu'en 8^e année à Izmir).
- Liceo Italiano di Istanbul. Scuola media et gymnase.
- Ecoles anglophones à Istanbul et Ankara : pre school, primary school and secondary school.

WWW

- ✓ [Privatschule der Deutschen Botschaft Ankara](#)
- ✓ [Deutsche Schule Istanbul](#)
- ✓ [Österreichisches St. Georgs-Kolleg Istanbul](#)
- ✓ [Ecoles françaises et francophones en Turquie](#)
- ✓ [Liceo Italiano I.M.I](#)
- ✓ [British International School Istanbul](#)
- ✓ [British Embassy School Ankara](#)

Ecoles suisses

Il n'existe pas d'école suisse en Turquie.

Universités

La Turquie compte 207 universités, dont 123 publiques. Les étudiants étrangers peuvent accéder à l'université s'ils disposent d'une autorisation d'accès à l'enseignement supérieur et qu'ils aient réussi l'examen d'admission pour étrangers (intitulé YÖS - *Yabancı Öğrenciler Sinavi* – test d'aptitude linguistique et scientifique). Cet examen doit être passé un an avant le début prévu des études. L'instance responsable est l'ÖSYM (*Öğrenci Secme ve Yerleştirme Merkezi*).

WWW

- ✓ [ÖSYM \(turque\)](#)
- ✓ [Turkey Scholarships \(anglais\)](#)
- ✓ www.meb.gov.tr (turque)

Salaires et coût de la vie

Salaires

Le site web de l'agence turque d'aide aux investissements et à la promotion économique fournit des informations sur le salaire minimum en Turquie.

WWW

- ✓ Agence pour la promotion et le soutien à l'investissement
www.invest.gov.tr/fr

Coût de logement

Les prix de location sont très variables selon la ville, le quartier et parfois même la rue. A Istanbul, les loyers varient en moyenne de TRY 1500 (\approx 640 CHF) à 27 000 TRY (\approx CHF 10 000).

Coût de la vie

En Turquie, le coût moyen de la vie est environ 25-30% moins élevé qu'en Suisse.

Vous devez absolument tenir compte du fait que d'une part, les coûts de logement, les charges sociales et les impôts n'ont pas été pris en compte dans cette comparaison et, d'autre

part, que le coût de la vie dépend fortement des besoins de chacun et du lieu de domicile (p. ex. achat de produits locaux ou importés, logement à la campagne ou dans une grande ville). Etablissez un budget personnel en vous fondant sur des informations en la matière recueillies auprès de futurs collègues et en voyageant préalablement dans le pays.

Vous trouverez ci-après une liste de prix de quelques produits pour que vous puissiez vous faire une idée approximative (sous réserve des variations de change, état en novembre 2014). Comme mentionné précédemment, il est toutefois impératif que vous établissiez votre propre budget.

Produit	TRY	CHF
1 litre de lait	2.80	1.20
1 kg de viande de bœuf	40.00	17.00
1 Big Mac	9.25	4.00
1 paquet de cigarettes de marque	9.50	4.10
1 litre d'essence sans plomb	4.75	2.00

Logement et transports

Logement

Location

Recherche de logement : dans les grandes villes, il est possible de trouver des logements comparables à la Suisse. Les loyers sont adaptés aux fortes hausses de prix. Les appartements meublés sont rares et l'ameublement ne correspond souvent pas au loyer exigé. En cas d'impossibilité de trouver un logement par réseautage, il est conseillé de faire appel aux services d'un agent immobilier ou de consulter les petites annonces. Les ressortissants étrangers doivent souvent payer le loyer en dollar US.

Pour les logements équipés d'un chauffage central, les frais de chauffage et charges annexes pour la conciergerie, l'eau, le gaz et l'électricité sont à la charge du locataire. Il en va de même pour la cuisinière, le réfrigérateur, la machine à laver, etc. Les bâtiments modernes ne disposent pas de cave, de buanderie et de galetas. Des coupures de courant plus ou moins longues peuvent survenir.

Achat

Depuis 2001, les ressortissants suisses domiciliés en Turquie peuvent accéder à la propriété foncière. Le service du registre foncier à Ankara renseigne en la matière :

WWW

- ✓ Service du registre foncier : Ankara [Tapu ve Kadastro Genel Müdürlüğü](#)
- ✓ Dikmen Caddesi No: 14 (06100) Bakanliklar/Ankara
Tel. (0312) 413 60 00

Tension du réseau électrique

- 230/220 volts / 50 Hertz (comme en Suisse).
- Prise électrique Types F (autrefois C)

L'équipement électrique de la Suisse a besoin d'un adaptateur pour fonctionner correctement.

WWW

- ✓ [Prise électrique – Plusieurs normes différentes](#)

Poids et mesures

La Turquie connaît le système métrique pour les mesures et le système décimal pour les poids.

Transports

Route

Le réseau routier a été substantiellement modernisé et développé. Les routes principales sont goudronnées. Une autoroute à péage relie Ankara et Istanbul, d'autres tronçons sont en construction. Le réseau d'autobus est performant et de bonne qualité.

Attention : Le trafic de voitures et de poids lourds est dense, rapide et dangereux. Il faut être très prudent et vigilant au volant. En cas d'accident impliquant des blessés ou des morts, le conducteur est placé en détention jusqu'à ce qu'un procureur ait élucidé la question de la responsabilité. Si un conducteur est reconnu coupable à 25% ou plus, il est automatiquement emprisonné jusqu'à ce qu'un tribunal pénal ait statué sur le cas. En cas de risque de fuite, les étrangers sont parfois arrêtés même si le degré de culpabilité est inférieur à 25%. Dans de tels cas, il est nécessaire de faire appel à un avocat. Il est conseillé de conclure une assurance de protection juridique. Comme les assurances turques n'offrent généralement pas de couverture comparable à l'Europe occidentale, la partie lésée fait saisir le véhicule de la contrepartie jusqu'à ce que la question de l'indemnisation ait été réglée.

Avant le départ, il y a lieu de vérifier l'existence d'une couverture d'assurance ou la nécessité d'une assurance complémentaire. La carte verte est reconnue pour autant qu'elle soit valide pour la Turquie. Au passage à la frontière, le véhicule est inscrit dans le passeport. En cas de perte du passeport, il faut compter avec des formalités contraignantes. Un carnet de passage n'est pas exigé.

Rail

Le réseau ferroviaire compte plus de 8000 km mais il est suranné. Le transport de personnes et de marchandises est lent. Il est conseillé d'opter pour la 1^{re} classe.

Avion

La compagnie d'aviation nationale THY entretient un réseau national dense ainsi que des vols de ligne internationaux, principalement à destination de l'Europe occidentale, notamment des vols quotidiens vers la Suisse. Swiss propose des vols de ligne pour Istanbul.

Immatriculation d'un véhicule à moteur

L'importation d'un véhicule à moteur est soumise à une taxe d'achat. Viennent s'y ajouter une taxe écologique, une taxe sur la valeur ajoutée, un impôt d'achat supplémentaire et les frais d'immatriculation. La taxe d'achat d'un véhicule à moteur est calculée selon le poids et l'année de construction. Les autres taxes se fondent sur la cylindrée.

Tout véhicule à moteur (y c. les motocycles) est soumis à l'obligation d'assurance responsabilité civile. Il est recommandé de conclure une assurance casco, ce qui peut être fait aussi bien en Suisse qu'en Turquie.

Reconnaissance du permis de conduire

Il est possible de conduire avec un permis de conduire suisse durant les trois premières mois suivant l'entrée dans le pays, pour autant que le véhicule possède des plaques d'immatriculation

étrangères. Un véhicule immatriculé en Turquie peut uniquement être conduit par un détenteur du permis de conduire turc ou international. Le permis international est échangé contre un permis turc sans examen de conduite préalable. Vérifiez les délais d'échange auprès des autorités turques. Veuillez noter que les Suisses de l'étranger ne peuvent plus renouveler en Suisse les permis de conduire suisses perdus. L'inobservation du délai ou la perte du permis de conduire suisse peut avoir pour conséquence l'obligation de repasser l'examen de conduire.

WWW

- ✓ Service turc des automobiles et de la reconnaissance des permis de conduire www.egm.gov.tr (site web traduit partiellement seulement)

Assurance

Les conducteurs de véhicule à moteur ont l'obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile. Il est impératif de vérifier la durée de validité de votre police d'assurance pour la Turquie.

La carte verte est indispensable pour l'importation provisoire de votre véhicule privé.

WWW

- ✓ [TCS : documents de transport pour la Turquie](#)

Culture et communication

Vie culturelle

L'Opéra national d'Ankara propose de très belles représentations à l'opéra d'Ulus, tandis que le Bilkent Symphony Orchestra (Bilkent Senfoni Orkestrasi) donne des concerts au Bilkent Concert Hall.

Le *CerModern* expose une vaste palette d'artistes. Il organise environ quatre expositions temporaires par an.

Il existe plusieurs festivals à Ankara. Le Jazz Festival a lieu en février, tandis que l'Ankara International Film Festival se déroule au printemps.

Religion

99% de la population est de confession musulmane. De nombreuses villes turques recensent des communautés chrétiennes.

Radio, TV, presse

Les programmes de la RTS peuvent être captés via satellite. Pour cela, il faut disposer d'une carte d'accès satellite de la SSR.

Sécurité

Risques naturels

Plusieurs régions de Turquie sont exposées à un risque sismique élevé. Les spécialistes mettent en garde contre des séismes graves avec épicentre dans la mer de Marmara.

Divers

Lisez les Conseils aux voyageurs du DFAE, ils sont continuellement révisés !

Il faut par ailleurs s'acquitter de la taxe de réception TV. Certaines émissions peuvent être visionnées sur Internet.

WWW

- ✓ Informations sur les manifestations culturelles : www.mymerhaba.com
- ✓ Réception satellite SSR : www.broadcast.ch
- ✓ Swissinfo/SRI : www.swissinfo.org
- ✓ Revue suisse : www.revue.ch

Téléphone et urgences

Indicatif du pays :

+90

Numéros d'appel d'urgence :

Police : 155

Pompiers : 110

Ambulance : 112

WWW

- ✓ [Conseils aux voyageurs - Turquie](#)

Suisses et Suissesses

Protection consulaire et diplomatique

Protection consulaire

La protection consulaire est une forme particulière de défense des intérêts que les représentations à l'étranger assurent en faveur des ressortissants suisses. En vertu de la loi fédérale du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger LSETr (RS 195.1), les représentations diplomatiques et consulaires peuvent aider les ressortissants suisses qui ne sont pas en mesure ou qui ne peuvent raisonnablement pas être tenus d'assumer seuls, ou avec l'aide de tiers, la défense de leurs intérêts. Ainsi, les personnes concernées doivent, selon le principe de la responsabilité individuelle, rechercher en premier lieu, et dans la mesure du possible de manière autonome, les interlocuteurs et les aides disponibles sur place: police, ambulances, centres médicaux, institutions financières, assurances, etc. La protection consulaire, c'est-à-dire la prestation d'aide de la part du DFAE, n'intervient qu'à partir du moment où les personnes concernées ont fait tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre d'elles pour remédier à une situation de détresse en s'organisant et en se procurant les moyens financiers nécessaires. Nul ne peut revendiquer un droit aux prestations d'aide de la Confédération.

Protection diplomatique

Si un Etat enfreint des règles de droit international, la Suisse peut entreprendre des démarches diplomatiques pour venir en aide à ses ressortissants (protection diplomatique).

WWW

- ✓ [Protection consulaire : aide à l'étranger](#)
- ✓ [Protection diplomatique et protection consulaire](#)
- ✓ [Conseils aux voyageurs DFAE](#)
- ✓ [Informations sur les prêts remboursables \(Office fédéral de la Justice\)](#)



La Helpline DFAE fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires. (24h/24)

Tél. en Suisse : 0800 24-7-365

Tél. depuis l'étranger : +41 800 24-7-365

Mail : helpline@eda.admin.ch

✓ [Formulaire Helpline DFAE](#)

✓ [Helpline DFAE](#)



Appel gratuit (de l'étranger avec Skype)

Attention : un message d'erreur apparaîtra si l'application Skype n'est pas installée sur votre ordinateur ou smartphone. Dans ce cas, veuillez tout d'abord procéder à son installation en cliquant sur le lien suivant : [télécharger Skype](#) (en anglais).

Droits politiques

Même lorsqu'ils résident à l'étranger, les ressortissants suisses peuvent exercer leur droit de vote : ils peuvent prendre une part active ou passive aux initiatives populaires, aux demandes de référendum, aux votations et aux élections au Conseil national (les élections au Conseil des Etats sont réglées au niveau cantonal). Ils doivent pour cela avoir un domicile fixe à l'étranger et s'être enregistrés auprès de l'ambassade ou du consulat compétent comme Suisses de l'étranger ayant le droit de vote. Toute personne inscrite de cette manière sur le registre électoral de sa dernière commune de domicile reçoit par courrier le matériel de vote officiel ainsi que les explications du Conseil fédéral. La « Revue Suisse », le magazine des Suisses de l'étranger, annonce par ailleurs régulièrement les votations à venir. Les ressortissants helvétiques peuvent également consulter le site Internet www.ch.ch/votations.

e-Voting

Les Suisses et Suissesses de l'étranger de plusieurs cantons peuvent voter par Internet aux échéances fédérales.

Elections et votations Cantonales

Dans plusieurs cantons, les ressortissants suisses de l'étranger peuvent également se prononcer lors des échéances cantonales.

Inscription : Suisses et double nationaux

Les doubles nationaux peuvent également exercer leur droit de vote en Suisse. Dans certains Etats qui ne reconnaissent pas la double nationalité, leur deuxième nationalité pourrait néanmoins être remise en cause.

A l'étranger aussi, exercez vos droits politiques!

Autres informations

WWW

- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger OSE](#)
- ✓ [Swisscommunity.org](#)
- ✓ [Notice d'information: sur les droits politiques pour les Suissesses et les Suisses de l'étranger](#)

eGov

Afin de compléter l'offre numérique du DFAE, toutes les représentations offrent sur leur page Internet de nombreuses informations aux Suisses de l'étranger. De même, les principaux formulaires – inscription, demande de passeport, demande d'un/e Suisse/-sse de l'étranger ayant le droit de vote – peuvent être téléchargés.

WWW

- ✓ [Site web du Consulat général de Suisse à Istanbul](#)
- ✓ [Site web DFAE](#)

Sociétés suisses

WWW

- ✓ [Swissclub Istanbul](#)

Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est composée du Conseil des Suisses de l'étranger et du secrétariat, qui offre une vaste palette de prestations à l'intention des Suisses de l'étranger: conseil et assistance pour l'émigration, le séjour à l'étranger et le retour en Suisse; publication de la «Revue Suisse», distribuée gratuitement à tous les Suisses de l'étranger enregistrés; organisation du congrès annuel des Suisses de l'étranger; assistance aux jeunes Suisses de l'étranger (camps, séjours en famille d'accueil, échanges) et droits politiques.

WWW

- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger OSE](#)

Swiss Community

SwissCommunity.org relie entre eux les ressortissants suisses du monde entier.

- Entrez en contact avec d'autres Suisses expatriés où que vous soyez.
- Restez informés de l'actualité et des événements.
- Trouvez un appartement – ou la meilleure fondue de la ville !
- Découvrez la Suisse.

WWW

- ✓ [Swisscommunity](#)

Contact

✉ Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE)

Direction consulaire DC

Emigration Suisse

Bundesgasse 32, 3003 Berne

☎ +41 800 24-7-365

✉ helpline@eda.admin.ch

🌐 www.swissemigration.ch